

Vue d'ensemble du régime

Quand puis-je adhérer au régime?

Dois-je absolument adhérer au régime?

Quelle cotisation puis-je verser au régime?

Mon employeur verse-t-il des cotisations?

Puis-je verser des cotisations facultatives supplémentaires?

Oui. Vous pouvez verser des cotisations facultatives supplémentaires jusqu'à concurrence de vos plafonds personnels indiqués pour le REER et le CELI dans le plus récent avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada. Si votre employeur verse des cotisations en votre nom, veuillez noter que vos cotisations facultatives supplémentaires ne donnent pas lieu à des cotisations complémentaires de l'employeur.

Vous devez vous assurer de ne pas dépasser votre plafond de cotisation personnel au REER et au CELI.

Puis-je transférer au régime des sommes enregistrées provenant d'autres régimes?	<p>Oui. Pour effectuer un transfert :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Connectez-vous à masunlife.ca.2. Sélectionnez Gérer le régime, puis mon plan, ensuite Versements et Transférer des produits à la Sun Life.3. Fournissez les renseignements requis dans les champs. Nous aurons besoin de votre ou de vos numéros de compte.4. Ensuite, nous vous indiquerons dans quels produits vous pouvez transférer votre argent. Nous vous demanderons aussi de lire et de signer la demande de transfert numérique. C'est aussi simple que ça.
Puis-je retirer mes cotisations?	<p>Les retraits si permis peuvent entraîner des frais (50 \$ par retrait pour le REER, alors que le CELI permet un retrait gratuit par année, puis des frais de 50 \$ par retrait suivant).</p>
Où mon argent est-il placé?	<p>Vous avez le choix entre différentes options de placement dans votre régime. Consultez la liste des fonds offerts dans le cadre de votre régime et voyez leur rendement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connectez-vous à masunlife.ca et cliquez sur Gérer le régime, puis mon plan. Sélectionnez Survol du régime, puis Voir les placements offerts.• Cliquez sur un fonds pour en savoir plus. Découvrez d'autres outils Morningstar® de pointe en choisissant un onglet au haut de la page.
Qui décide des fonds où mes cotisations sont placées?	<p>C'est vous qui décidez où elles sont placées.</p> <p>Si vous ne choisissez pas d'option de placement durant le processus d'adhésion, vos cotisations seront versées dans :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le fonds axé sur une date d'échéance dont l'échéance est la plus proche de votre 65^e anniversaire de naissance, sans le dépasser pour le REER• Le Compte à intérêt quotidien garanti Sun Life pour le CELI
Dois-je payer des frais pour utiliser ces fonds?	<p>Oui, il vous incombe de payer les frais de gestion des fonds. En tant que participant d'un régime collectif, vous payez des frais moins élevés que ceux que vous auriez à payer en tant qu'épargnant individuel dans une banque ou dans un autre établissement financier, car le promoteur de votre régime et la Sun Life utilisent leur pouvoir de négociation pour vous faire bénéficier de frais réduits.</p> <p>Pour voir la liste complète des frais, ouvrez une session sur masunlife.ca et sélectionnez Gérer le régime, puis mon plan. En haut de la page, allez dans le menu déroulant Survol du régime et sélectionnez Frais de tenue de compte.</p>
Qu'advient-il si je quitte la compagnie?	<p>Si vous quittez votre emploi, votre actif sera transféré au régime collectif Continuité de la Sun Life, ou vous pouvez aussi :</p> <ul style="list-style-type: none">• transférer l'argent à un autre établissement financier ou à un autre régime enregistré;• encaisser les sommes diminuées de toute retenue d'impôts à la source, s'il y a lieu, et des frais de service.
M'enverrez-vous des relevés?	<p>Oui, vous recevrez des relevés annuels.</p>

Puis-je consulter mon compte en ligne?	Oui. Ouvrez une session sur masunlife.ca . Sélectionnez le menu déroulant Gérer le régime pour : <ul style="list-style-type: none">• Modifier vos placements :<ul style="list-style-type: none">– Sélectionnez mon plan, Modifications, puis Modification des placements.• Vérifier ou modifier vos désignations de bénéficiaires :<ul style="list-style-type: none">– Sélectionnez Gérer les bénéficiaires.• Découvrir nos outils :<ul style="list-style-type: none">– Sélectionnez Outils.
Y a-t-il un numéro à composer si j'ai des questions à poser?	Vous pouvez appeler le Centre de service à la Clientèle de 8 h à 17 h HE au 1-877-SUN-LIFE .

Qu'est-ce que cela signifie?

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

C'est un régime d'épargne pour la retraite. Les cotisations au REER sont déductibles du revenu. L'impôt sur les revenus de placement est reporté jusqu'au moment où les sommes épargnées sont retirées du régime. Les épargnants sont assujettis à un plafond annuel de cotisation.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un compte de placement enregistré conçu pour vous aider à épargner en détenant des placements admissibles. Le CELI est souple et peut être utilisé pour les objectifs d'épargne à court terme. Les épargnants sont assujettis à un plafond annuel de cotisation.